



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022
Convocation du : 18 mars 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt-quatre mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZACK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Cristiane DELESTREZ ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE22.051

INSERTION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI
ADHESION DE LA VILLE AU PLIE FLANDRE-LYS

Autorisation - Approbation



Dans le prolongement des fortes ambitions de la ville en matière d'insertion, le Conseil Municipal du 10 juillet 2014, au bénéfice de la délibération n°DE14.110, a validé la labellisation du dispositif Sésame Emploi en Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Porté par l'Association Emploi Formation Vallée de la Lys et Flandre Intérieure (A.E.F.V.L.F.I.), le PLIE Flandre-Lys est un dispositif de coordination visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et des moyens intervenant en matière d'insertion sociale et professionnelle en direction des publics exclus durablement du marché du travail.

Ce dispositif partenarial a pour principales missions de :

- ❖ réunir les acteurs et opérateurs locaux concernés autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes « en difficulté » à un emploi durable, en organisant pour ces personnes des parcours d'insertion professionnelle individualisés avec un accompagnement renforcé assuré par des référents spécialisés ;
- ❖ assurer l'ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à l'emploi de ses participants puis au maintien de ceux-ci dans l'emploi pendant au moins 6 mois, ou à la formation qualifiante.

De plus, il s'agit d'un outil de développement local grâce à sa capacité de concevoir avec différents partenaires tous les projets qui peuvent concourir à l'amélioration des parcours d'insertion des publics concernés.

Le montant de la participation à cette opération est fixé à 0.80 € par habitant (25 269 habitants – base Insee 1^{er} janvier 2022) soit une subvention annuelle de : 20 215, 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à la mise en œuvre de cette action ;
- d'arrêter la participation de la Ville d'Armentières à 20 215, 20 € pour l'exercice 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N'ont pas pris part au vote :

Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Jean-Louis MERTEN, Carole CASIER, Lahcem AIT EL HAJ, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET.

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille